

Grève des enseignants du jeudi 21 janvier

En cas de grève des enseignants, la Ville met en place un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Il est destiné aux familles qui n'ont pas de mode de garde alternatif.

Dès que le taux d'enseignants en grève est supérieur à **25 %** dans une même école, le service minimum est mis en place par la Ville.

Les parents concernés sont invités à s'inscrire afin de prévoir le personnel encadrant et les repas en conséquence. Aucune activité n'est proposée durant ce temps. Les familles se verront facturer le repas et la garderie du soir pour celles qui sont inscrites à cette prestation.

Un **e-formulaire est en ligne** sur le site Internet de la ville : www.ville-meudon.fr.

Les écoles au cas par cas :

- **École Jules Ferry**
Quatre enseignants grévistes, donc **service minimum**. Les parents doivent accompagner et venir récupérer le soir leurs enfants à l'accueil de loisirs du Val (les enfants passeront la journée à l'accueil de loisirs Cézanne)
- **École Brossolette**
Un enseignant gréviste, donc pas de service minimum. Les enfants sont accueillis dans les autres classes.
- **École Maritain-Renan**
Deux enseignants grévistes donc pas de service minimum. Les enfants sont accueillis dans les autres classes.
- **École Saint-Exupéry**
Un enseignant gréviste donc pas de service minimum. Les enfants sont accueillis dans les autres classes.
- **École Perrault**
Trois enseignants grévistes donc **service minimum**. Les parents doivent accompagner et venir récupérer le soir leurs enfants à l'accueil de loisirs du Val (les enfants passeront la journée à l'accueil de loisirs Cézanne).
- **École Maurice Ravel**
Trois enseignants grévistes donc **service minimum**. Les parents doivent accompagner et venir récupérer le soir leurs enfants à l'accueil de loisirs Cézanne.

Modalités d'organisation du service d'accueil minimum :

- Dans chaque école, si l'ensemble du corps enseignant est en grève.
- Dans un centre d'accueil de loisirs, si une partie des enseignants est en grève (les enfants sont transférés en car).

Horaires :

- Accueil entre 8h et 8h45
- Déjeuner sur place obligatoire et facturé à la famille
- Sortie entre 16h30 et 18h30 (après 16h30, la garderie est facturée au tarif habituel. Pour les enfants des écoles élémentaires, le goûter est à la charge des familles).

Renseignements : www.ville-meudon.fr ou 01 41 14 81 82